swissnoso

Recommandations de santé publique pour les professionnels de la santé ayant eu des contacts non protégés avec des cas COVID-19 en Suisse

(Version 2.0, Swissnoso 6.3.2020)

Contact HCW

Un contact d'un cas COVID-19 est un professionnel de la santé ne présentant pas actuellement de symptômes et qui a été en contact avec un cas COVID-19 prouvé en laboratoire, à l'hôpital ou à l'extérieur, et sans équipement de protection individuelle approprié. Le risque d'infection dépend du niveau et de la durée de l'exposition.

Définition du contact

- Un professionnel de la santé ayant eu un contact direct non protégé avec les sécrétions infectieuses d'un cas de COVID-19 (par exemple, en se faisant tousser dessus, en touchant des mouchoirs en papier usagés à mains nues sans pratique immédiate d'une hygiène des mains)
- Un travailleur de la santé ayant eu un contact non protégé avec un cas COVID-19 dans un rayon de 2 mètres et pendant plus de 15 minutes

Mesures à prendre après un contact non protégé avec un patient COVID-19

Autosurveillance active des symptômes de fièvre et d'infection des voies respiratoires pendant 14 jours

Les professionnels de la santé peuvent continuer à travailler aussi longtemps qu'ils sont asymptomatique et doivent :

i) Porter un masque chirurgical lors de contacts étroits (<2m) avec des patients et des collègues

et

ii) Assurer une excellente hygiène des mains

Mesures en dehors du travail : Les professionnels de la santé doivent éviter les foules, sinon pas de restrictions tant qu'ils sont asymptomatiques

Apparition de symptômes respiratoires aigus et/ou de fièvre

Accès rapide au test de dépistage COVID-19 et aux résultats

Peuvent continuer à travailler si le test est négatif et si les symptômes sont légers

En cas de test positif : isolement du domicile et recommandations individuelles selon la médecine du travail.

Population particulière

Professionnels de la santé avec des risques particuliers (>65 ans, hypertension, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement, cancer) : Les établissements peuvent envisager de limiter l'exposition de ces personnes aux patients suspects ou confirmés de deCOVID-19, en particulier lors d'interventions à plus haut risque (par exemple lors d'interventions générant des aérosols) et si cela est possible en fonction des ressources disponibles en personnel.

Professionnelles de la santé enceintes : pas connues pour appartenir à une population à plus haut risque. Mais des précautions peuvent être considérées comme pour le groupe ci-dessus..